

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

AU SOUTIEN DE NOTRE CONFRÈRE SERGEI SIZINSTSEV

Adoptée par l'Assemblée générale du 15 mars 2019

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 15 mars 2019,

CONNAISSANCE PRISE de la procédure initiée par le ministère de la justice du Kazakhstan aux fins de la suppression de sa licence de notre confrère Sergei Sizinstsev, ancien directeur exécutif du barreau national du Kazakhstan en considération des critiques émises par celui-ci à l'encontre d'une loi relative à l'exercice de la profession d'avocat et à l'assistance juridique, adoptée en 2018 laquelle restreint l'accès à la profession d'avocat et remet en cause les principes d'indépendance et d'autorégulation de la profession;

RAPPELLE l'engagement des Etats à assurer tous les droits liés à la profession d'avocat résultant des « principes de base relatifs au rôle du Barreau » adoptés par les Nations Unies dits « principes de La Havane » et notamment le droit à la liberté d'expression, le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que le droit de s'acquitter de toutes les fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indu.

MANIFESTE son soutien le plus ferme à Monsieur Serguei Sizinstsev.

EXIGE l'abandon immédiat de la procédure visant à priver Monsieur Sergei Sizinstsev de sa licence d'avocat ;

ET SUIVRA cette procédure avec une attention particulière.

* *

Fait à Paris le 15 mars 2019